



▲ CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE ▲ CHAMPIGNE ▲  
▲ CONTIGNE ▲ MARIGNE ▲ BRISSARTHE ▲  
▲ CHERRE ▲ SOEURDRES ▲ QUERRE ▲

## **Conseil Municipal**

**mardi 7 février 2023**

**Liste des délibérations examinées**

<b>N° délibération</b>	<b>Titre de la délibération</b>	<b>Vote</b>
DCM2023_01	Installation d'un nouveau conseiller municipal	<i>Le conseil prend acte</i>
DCM2023_02	Transmission électronique des actes au contrôle de légalité – Changement du tiers de transmission - Avenant à la convention avec la Préfecture	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
DCM2023_03	SIEML – Contribution financière pour une extension du réseau public d'électricité sur la rue du Clos située à Champigné	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
DCM2023_04	SIEML – Eclairage public – Transformation de points permanents en temporaires - Attribution de fonds de concours	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
DCM2023_05	Mise en vente du chemin rural de la Malle Demeure/Maldemeure situé entre Champigné et Sceaux-d'Anjou aux propriétaires riverains intéressés et fixation du prix de vente	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
DCM2023_06	Avance de participation aux associations OGEC Saint-François et Saint-Joseph	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
DCM2023_07	Avance de subvention à l'association Familles Rurales	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
DCM2023_08	Débat d'orientations budgétaires	<i>Le conseil prend acte à la majorité (5 contre)</i>
DCM2023_09	CLECT – Evolution des modalités d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie / Enfance et jeunesse » pour la commune d'Erdre-en-Anjou (commune déléguée de la Pouëze) - Rapport	<i>Le conseil prend acte</i>
DCM2023_10	CLECT – Evolution des modalités d'évaluation des charges transférées au titre de la compétence « Politique du logement et du cadre de vie / Culture » - Rapport	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>
DCM2023_11	Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques statutaires »	<i>Le conseil adopte à l'unanimité</i>